

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le ID : 083-218300317-20230404-D_2023_FIN_07-AR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CAGNET DES MAURES
	Décision JLL/EG/FIN 2023-07
	Nomenclature 7.5

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2212-2 et L 2215-1 ;
VU la délibération du 27 mai 2020 portant délégation du conseil municipal au maire en matière de demandes d'attributions de subventions (n°26) ;
VU le dispositif « Fonds Vert » créé par le Gouvernement visant à financer des investissements locaux favorisant notamment l'adaptation au changement climatique.

CONSIDERANT que la commune est particulièrement exposée aux risques incendie, comme en témoigne l'incendie de 2021 qui a durement frappé le département du Var et notamment la commune du Cagnet des Maures ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de renforcer le réseau de défense incendie, du quartier La Pardiguière, au regard des enjeux environnementaux particulièrement forts ;

CONSIDERANT que la commune prévoit l'installation de 12 nouveaux poteaux incendies ainsi que la pose de nouvelles canalisations pour un montant de 262 226 € HT ;

CONSIDERANT que la commune sollicite, par la présente délibération, l'Etat, au titre du Fonds Vert à hauteur de 80 % ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel, ci-après détaillé :

NATURE FINANCEMENT	MONTANTS H.T	%
Subvention Etat Fonds Vert	209 780.00 €	80%
Commune (Autofinancement)	52 446.00 €	20%
TOTAL FINANCEMENTS :	262 226.00 €	100%

Envoyé en préfecture le 04/04/2023 Reçu en préfecture le 04/04/2023 Affiché le ID : 083-218300317-20230404-D_2023_FIN_07-AR	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/EG/FIN 2023-07 Nomenclature 7.5
--	--

DECIDE

DE SOLLICITER l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'installation de 12 nouveaux poteaux incendies ainsi que pour la pose de nouvelles canalisations dans le quartier de La Pardiguière, pour un montant de 262 226 € HT, à hauteur de 80 % soit **209 780 €**.

Le Cannet des Maures, le 04 avril 2023




Délais et voies de recours: La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.